



Licenciement cause réelle

Par Fanie

Bonjour,

Je suis actuellement en préavis après une décision de licenciement pour cause réelle à mon encontre. Je me pose beaucoup de question car cela fait presque 17 ans que je travaille dans cette entreprise (il s'agit d'un centre commercial) La raison invoquée serait une poignée d'avis négatifs en ligne à mon encontre. Et je me demande si l'on peut me licencier en se basant sur ces quelques avis qui n'ont pas été vérifiés, sans avoir vu ou entendu ces clients de visu car apparemment, ma version a moi n'a pas été prise en compte par ma direction. Il s'agissait chaque fois de clients agressifs à qui je demandais calmement et poliment de se calmer ou me parler autrement. Quelques précisions : j'ai été embauchée en CDI à plein temps en rayon crèmerie traditionnel(fromage à la coupe etc). Après 6 ans à ce poste, je suis passée en rayon libre service(mise en rayon) durant 3 ans. Je précise qu'il n'y a jamais eu de retour négatifs à mon encontre durant ces périodes. Après la naissance de mon enfant, je suis passée en caisses. Au bout de 2 ans j'ai contracté une maladie professionnelle, une épicondylalgie du coude gauche. Je suis passée à mi-temps thérapeutique mais malgré cela il m'était impossible de retravailler en caisses. Je suis donc passée exclusivement aux caisses automatiques et j'ai pu reprendre à plein temps. Durant toute cette période, pas de soucis particulier avec des clients. Je précise un autre problème, j'ai d'importants problèmes d'auditions couplés à des acouphènes. Ces problèmes existaient déjà à mon embauche mais dans une moindre mesure, cela c'est aggravé au fil des ans. Cela a été évoqué lors de mon entretien préalable, ma direction a reconnue que cela avait pu jouer sur une certaine incompréhension auprès de clients. Je l'ai informé aussi que je devais être appareillée courant janvier. Donc voilà, sachant que je ne peux plus solliciter mon bras gauche suite à une maladie professionnelle chez eux, connaissant mes problèmes d'auditions et sachant qu'aucun des avis négatifs déposés en ligne n'a été sérieusement contrôlé, ont ils le droit de me licencier comme ça ? Et comble du comble, on me demande hier de former des collègues à ce poste !Je m'excuse pour la longueur de mon texte mais je souhaitais être précise au possible. Merci à ceux qui me liront jusqu'au bout
Stéphanie

Par kang74

Bonjour

Vous n'avez pas été licencié pour faute (cela aurait pu le justifier), justement parce qu'ils ont tenu compte de votre ancienneté, de vos problèmes et vos cotés positifs .

Vous êtes licenciée pour causes réelles et sérieuses, qui existent : des avis négatifs nuisent à l'image de l'entreprise, il n'y a pas besoin de les contrôler pour cela.

Donc à moins de prouver , vous, que ces avis ont été laissés par l'employeur ou des personnes qui vous veulent du mal, spécifiquement à vous, je ne vois pas bien ou vous pensez aller ...

Vous auriez pu être licenciée pour inaptitude si vous aviez fait valoir vos problèmes à la médecine du travail, vu que les aménagements ont été plusieurs fois proposés pour vous maintenir le plus longtemps possible en poste .

Par de là, je ne vois pas bien ce que vous pouvez espérer en contestant ce licenciement, puisqu'un licenciement pour causes réelles et sérieuses vous permet d'avoir vos indemnités de licenciement .

Par Fanie

Je vous remercie pour ces éclaircissements. Bonne soirée.